

LA COMPAGNIE DES HOMMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclaration de modification du siège social en préfecture de Paris le 26 Octobre 2015

Siège social

3 RUE DES FRANCS BOURGEOIS
75 004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Jean-Luc BAAS

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

146 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS

LA COMPAGNIE DES HOMMES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA COMPAGNIE DES HOMMES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je n'ai pas d'appréciation à vous communiquer.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 02 septembre 2024


JEAN-LUC BAAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles



Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	1 240	1 240			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 488	3 488			
Autres immobilisations corporelles	5 115	4 255	859	1 603	- 744
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	92		92	92	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 692		1 692	1 142	550
TOTAL (I)	11 627	8 983	2 643	2 836	- 193
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 075		37 075	45 801	- 8 726
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	60 603		60 603	62 462	- 1 859
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000		50 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	110 434		110 434	209 966	- 99 532
Charges constatées d'avance	4 502		4 502	3 917	585
TOTAL (II)	262 614		262 614	322 145	- 59 531
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	274 241	8 983	265 258	324 981	- 59 723



Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	138 292	137 603	689
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 026	689	- 5 715
Situation nette (sous total)	133 265	138 292	- 5 027
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	133 265	138 292	- 5 027
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 846	20 187	2 659
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	34 153	49 166	- 15 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4	718	- 714
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	74 990	116 619	- 41 629
TOTAL (IV)	131 992	186 689	- 54 697
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	265 258	324 981	- 59 723
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			



Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	28		28	N/S
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	354 131	432 879	- 78 748	-18,19
. dont parrainages	3 600	41 862	- 38 262	-91,40
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	150 844	210 985	- 60 141	-28,50
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	11 818		11 818	N/S
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	63	15	48	320,00
Total des produits d'exploitation (I)	516 885	643 878	- 126 993	-19,72
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	105 513	145 906	- 40 393	-27,68
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 551	7 684	- 1 133	-14,74
Salaires et traitements	277 893	330 080	- 52 187	-15,81
Charges sociales	118 641	142 515	- 23 874	-16,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	744	861	- 117	-13,59
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	13 724	16 122	- 2 398	-14,87
Total des charges d'exploitation (II)	523 065	643 168	- 120 103	-18,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 180	710	- 6 890	-970,42
Produits financiers				
De participations	1 153	100	1 053	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1	0	1	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 154	101	1 053	N/S
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 154	101	1 053	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-5 026	811	- 5 837	-719,73
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)		122	- 122	-100
Total des produits (I + III + IV)	518 038	643 979	- 125 941	-19,56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	523 065	643 290	- 120 225	-18,69
EXCEDENT OU DEFICIT	-5 026	689	- 5 715	-829,46
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

L'association est une compagnie de théâtre qui crée des spectacles et les cède. Elle organise également des actions de formation et des ateliers.

En 2023, il y a eu une création: Mon amour, sur un texte de Nathalie Bitan, mis en scène par Didier Ruiz. Création le 3 mai 2023 à Chateaufallon-Liberté, scène nationale d'Ollioules.

Il y a eu également 3 créations participatives:

Dale Recuerdos XXXVII à Ernée

Des yeux des oreilles à la MPAA à Paris

Jade 2023 à La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon

L'association a également accompagné la diffusion du spectacle Que du bonheur du chorégraphe Tomeo Vergès.

Les spectacles en tournée ont été : Céleste ma planète, Que faut-il dire aux Hommes?, Une longue peine, Polar Grenadine, TRANS (mes enllà), Apéros Polar 1&2, Que du bonheur.

Au total, la compagnie a joué 70 représentations sur l'année 2023.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 265 257,83 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 5 026,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Matériel technique	03 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 240			1 240
Immobilisations corporelles	8 603			8 603
Immobilisations financières	1 233	551		1 784
TOTAL	11 076	551		11 627

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		1 240		1 240
TOTAL I	1 240			1 240
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 512		743	4 255
Matériel technique	3 488			3 488
TOTAL II	7 000		743	7 743
TOTAL GENERAL (I+II)	8 240		743	8 983

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	37 075	37 075	
Autres créances	60 603	60 603	
Charges constatées d'avance	4 502	4 502	
TOTAL	102 180	102 180	

Les autres créances correspondent principalement aux subventions restant à recevoir au 31 décembre 2023 dont 35 000 euros de la PAC 23/24, 3 000,12 euros de la Spedidam, 5 720 euros de reliquat du Conseil Régional d'Ile de France, 3 121,53 euros de FONPEPS et 10 000 euros d'Aubervilliers.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	56 842
Autres produits à recevoir	
TOTAL	56 842

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Report à nouveau	137 603	689			138 292
Excédent ou déficit de l'exercice	689	-689		- 5 026	-5 026
TOTAL	138 292			- 5 026	133 265

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 846	22 846		
Dettes fiscales et sociales	34 153	34 153		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4	4		
Produits constatés d'avance	74 990	74 990		
TOTAL	131 992	131 992		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 106
Dettes fiscales et sociales	8 355
Autres dettes	
TOTAL	26 461

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

	Union Européenne	Etat	Collectivité territoriale	CAF	Autres :	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		78 954,86	71 889,00			150 843,86
Subventions d'investissement						
TOTAL		78 954,86	71 889,00		0,00	150 843,86

Annexes Associations 2023 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres		
TOTAL	2	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 025 euros HT.